



# 2024

**16<sup>ème</sup> rapport de gestion**  
**Nant de Drance SA**





« Avec une utilisation plus intensive des installations, marquée par une maîtrise technique remarquable, l'année 2024 a démontré la grande fiabilité de l'aménagement de pompage-turbinage de Nant de Drance. Dans un contexte géopolitique international incertain, affectant également le domaine énergétique, la centrale a réaffirmé son rôle essentiel de régulateur du réseau à très haute tension. Avec l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne à venir, qui doit renforcer l'intégration des marchés électriques et faciliter les échanges transfrontaliers, l'aménagement de Nant de Drance contribuera significativement à la stabilité et à la flexibilité du réseau électrique européen, tout en soutenant l'intégration accrue des sources d'énergie renouvelable. »

**Michaël Plaschy**

Président du Conseil d'administration

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>04</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>06</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>07</b>
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<b>11</b>
<b>Durabilité</b>	<b>14</b>
<b>Rapport financier</b>	<b>34</b>
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>55</b>

# Avant-propos

## Contexte économique et politique

La reprise économique dans la zone euro demeure fragile et contrastée en 2024 avec une croissance attendue de 0.8 % (contre 0.4 % en 2023) et une inflation réduite à 1.7 %, contre 0.8 % en Suisse. En réponse, la Banque centrale européenne (BCE) a réduit ses taux directeurs de 0.25 point de pourcentage, ajustant ainsi sa politique face à des perspectives de croissance révisées à la baisse.

Après une baisse marquée de 4.2 % en 2023, la demande d'électricité montre des signes de reprise en 2024, portée par une reprise de l'activité industrielle et une augmentation de la consommation énergétique. Dans de nombreux pays européens, les réserves hydrauliques sont restées nettement supérieures à leurs moyennes à long terme, sauf en Suisse, où les niveaux des retenues, bien que plus proches des normes historiques, ont fortement diminué depuis novembre.

Malgré un hiver 2024 froid et peu venteux dans le nord-ouest de l'Europe, entraînant une forte demande de gaz pour l'électricité et le chauffage, ainsi que des retraits importants des stocks, le Cal-24 suisse a terminé à 76 €/MWh, contre 107 €/MWh en 2023. Les stocks de gaz de l'UE étaient remplis à 72 % en fin d'année, contre 86 % l'année précédente. Avec la fin des livraisons de gaz russe via l'Ukraine fin 2024 et des stocks de gaz européens plus faibles qu'en 2023, le marché du gaz reste très sensible à toute baisse d'offre ou hausse de demande, notamment en cas de froid. L'Europe, dépendante du gaz naturel liquide (GNL) et contrainte de s'aligner sur les prix asiatiques, ne prévoit pas d'approvisionnement supplémentaire à court terme. Cela devrait maintenir les prix du gaz et de l'électricité à un niveau relativement élevé.

En Suisse, une avancée majeure a été réalisée en 2024, avec l'adoption de la « loi sur l'électricité » qui ancre légalement les 15 (+1) projets hydroélectriques issus de la « table ronde sur l'énergie hydraulique » destinés notamment à développer la production d'électricité en hiver. Les ordonnances associées entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec un second volet prévu pour 2026. Un autre résultat notable pour la politique énergétique suisse est le rejet, en septembre 2024, de l'« initiative biodiversité » dont l'adoption aurait compliqué, voire empêché, la construction ou la modernisation d'infrastructures énergétiques essentielles pour le pays. Le Parlement a quant à lui, poursuivi l'examen d'un projet visant à accélérer les procédures pour les installations d'énergie renouvelable, nécessaire pour mener à bien les projets hydroélectriques de la table ronde. Enfin, le Conseil fédéral a lui, lancé une consultation sur une loi d'accélération pour le développement du réseau. En parallèle, il a finalisé les négociations avec l'Union européenne sur un accord sur l'électricité dont l'objectif est de renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique, simplifier son négoce et garantir la stabilité du réseau.



Michaël Plaschy



Alain Sauthier

Avec l'entrée en fonction de Donald Trump à la présidence des États-Unis et les élections en Allemagne, le premier trimestre 2025 s'annonce crucial pour l'industrie énergétique. L'évolution de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes en Allemagne, joueront un rôle majeur. D'une part le sort du régime de soutien au marché des capacités, destiné à encourager les investissements dans des centrales à gaz pour l'hydrogène – essentielles pour stabiliser le réseau électrique – reste flou. Et d'autre part, cette incertitude pourrait retarder la fermeture des centrales au charbon, initialement fixée à 2030, afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. Ces facteurs pèseront lourdement sur les marchés énergétiques européens et suisse.

## Remerciements

Le Conseil d'administration adresse ses vifs remerciements aux collaborateurs d'Alpiq SA, des CFF et d'Hydro Exploitation SA, lesquels ont œuvré avec efficacité au bon fonctionnement de l'aménagement ainsi qu'à la gestion optimale de la société.

# Chiffres clés



**Contribution annuelle  
des partenaires**  
en million de CHF

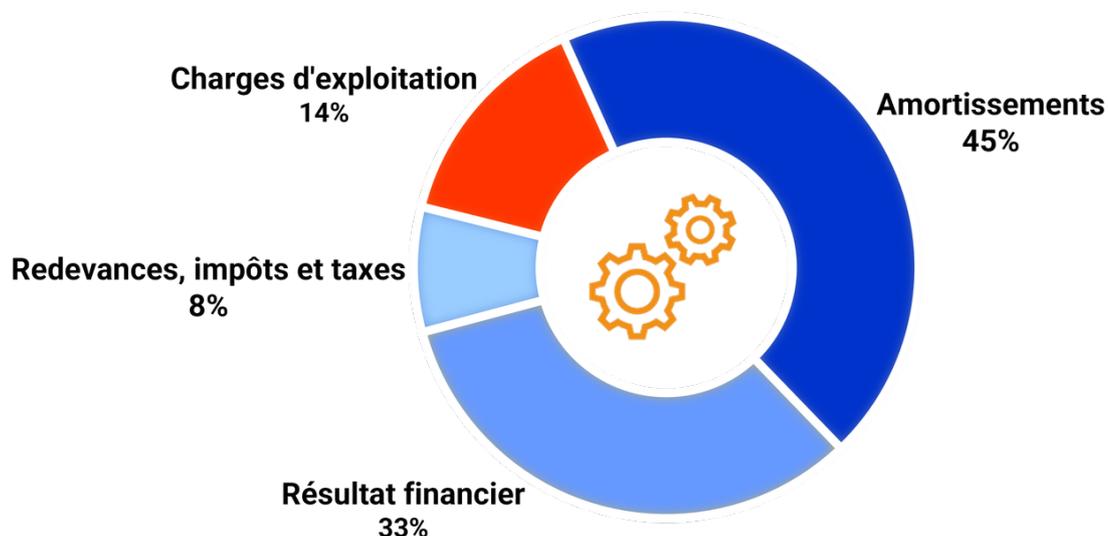
97.52



**Part des fonds propres  
au bilan**  
en %

24.07

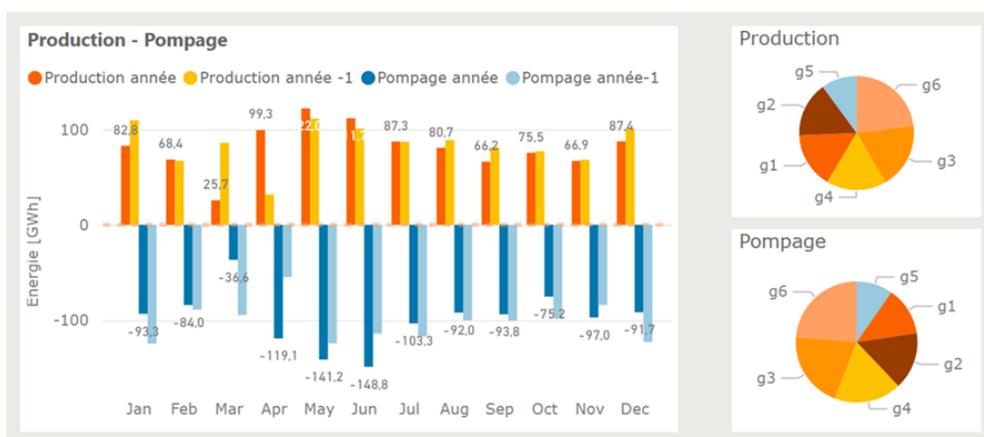
## STRUCTURE DES COÛTS



# Rapport d'activité

## Tableaux de bord d'exploitation

En 2024, la production (974 GWh) et le pompage (1 176 GWh) sont très proches des valeurs de l'année précédente. La quantité totale d'énergie produite en 2024 correspond à environ 49 remplissages de la retenue supérieure du Vieux Eموsson. Avec 81.6 %, le rendement du cycle de pompage-turbinage est plus élevé que la valeur attendue de 80 %. Cela s'explique par un engagement des machines, autant que possible, à leur point de fonctionnement le plus efficace grâce aux systèmes d'optimisation mis en place.



Production et pompage mensuels de la centrale (gauche) et contribution par groupes (droite)

Le taux de disponibilité des machines en 2024 reste conforme à la valeur attendue de 69 %. Il est inférieur à celui de l'année précédente, en raison des contrôles de fin de garantie toujours en cours et des travaux planifiés de correction des non-conformités. Toutefois, malgré cette diminution de la disponibilité, le total annuel d'heures de fonctionnement des six pompes-turbines (19 100 h) reste très proche de celui de l'année précédente, ce qui témoigne d'une utilisation plus intensive des machines.

Le taux moyen d'utilisation des groupes s'élève à plus de 36 % et celui de fonctionnement de la centrale se monte à 75 %, soit une moyenne de 18 h/jour. Quant à la puissance moyenne de fonctionnement des machines en mode turbine, elle est de 112 MW (pour une puissance nominale de 157 MW), ce qui illustre bien que la centrale sert principalement à la régulation du réseau à très haute tension et ne fonctionne par conséquent que rarement à pleine puissance.

Avec seulement 65 cycles interrompus sur 4755 demandés en 2024, le taux de réponse à la sollicitation se monte à 98.6 % et dépasse ainsi la valeur cible de 98 %. Cette réduction d'environ 40 % des cycles interrompus par rapport à 2023 est le résultat du travail accompli pour améliorer la fiabilité des machines. L'objectif visé pour les années à venir sera 99 %.

Une fois de plus, ces chiffres sont le reflet d'une très bonne maîtrise technique et sont de bon augure pour les actionnaires de Nant de Drance SA.

## Conduite, maintenance et investissements

Les opérations de maintenance des installations sont assurées par l'équipe d'exploitation locale avec le soutien de prestataires externes. En particulier, chacun des six groupes de pompage-turbinage fait l'objet d'un contrôle hebdomadaire, d'une maintenance toutes les six semaines durant une journée et d'une maintenance annuelle durant un mois.

Sur la base des plans de maintenance établis, les besoins en personnel pour accomplir le mandat d'exploitation locale ont été réévalués. Un renforcement et une réorganisation de l'équipe locale ont été entrepris. Celle-ci comprendra désormais 21 collaborateurs, dont un chef de centrale, trois responsables techniques (conduite, électrique et mécanique) et trois chefs d'équipe. Ce renforcement permettra de pérenniser l'exécution de la maintenance, tout en réduisant le recours permanent à des ressources externe et en favorisant ainsi le développement des compétences internes.

En 2024, les contrôles de fin de garantie des machines n° 1 et n° 5 ont été réalisés. A cette occasion, des non-conformités de la fourniture de General Electric ont été identifiées, notamment sur les cercles de vannage et les aubes directrices. Elles ont nécessité des indisponibilités supplémentaires afin d'exécuter les travaux nécessaires pour corriger les défauts. On relève que les défauts constatés ne remettent toutefois pas en question le bon fonctionnement des machines.



Cercle de vannage d'une pompe-turbine

La solution pour résoudre les dysfonctionnements occasionnels de certaines vannes sphériques basse pression a été mise en œuvre par le constructeur sur le groupe n° 3 en 2023 et sur le groupe n° 2 en 2024. Les garnitures de l'anneau mobile du joint de service de ces vannes ont été changées afin de réduire le frottement. Les tests de fonctionnement réalisés dans les conditions de manœuvre les plus critiques, c'est-à-dire lorsque le niveau de la retenue inférieure d'Emosson est bas, ont permis de valider cette modification.

Les deux vannes de groupe de réserve (haute et basse pression) commandées en 2023 sont en cours de fabrication chez le constructeur en Chine. Les premiers contrôles de la qualité des pièces en atelier auront lieu en 2025 et seront réalisés par des spécialistes mandatés par NDD. Pour mémoire, disposer de ces vannes de réserve permet de procéder à un échange standard et donc de réduire significativement les durées et les coûts d'indisponibilité, cas échéant.

Un monitoring avancé a été mis en place sur un groupe de pompage-turbinage avec l'implémentation d'environ 80 alarmes. Le déploiement sur les autres machines a débuté, tout comme les études pour la mise en place d'un système de

maintenance prédictive. Par ailleurs, la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la cybersécurité s'est poursuivie en 2024 et se prolongera en 2025, avec notamment le renouvellement du SCADA (Supervisory Control And Data Acquisition).

Au fil des ans, la nécessité de disposer de bureaux à proximité des installations s'est fait sentir. Il n'est en effet pas envisageable que les bureaux se situent à l'extérieur et que le personnel d'exploitation doive systématiquement parcourir les 5.5 kilomètres du tunnel d'accès principal. Le bâtiment actuel se situe dans la caverne de l'ancienne centrale à béton et est constitué de containers de bureaux installés durant la construction et autorisés à titre provisoire. Aussi, la construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation dans ladite caverne a été étudiée en 2024 et fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil d'administration en 2025.

## Sécurité au travail et sûreté des installations

Le local de survie utilisé durant la construction a été rénové et muni des équipements définitifs, notamment les installations électriques et les systèmes de ventilation en exploitation normale et de secours. Ainsi, la centrale reste munie de deux locaux de survie, l'un dans la caverne des machines et l'autre dans la caverne de l'ancienne centrale à béton, conformément au concept de sécurité approuvé par les autorités.

L'adaptation du dépôt en caverne aux normes en vigueur a été réalisée et contrôlée par l'autorité de surveillance. Les équipements principaux suivants ont été remplacés ou installés : ventilation, raccords électriques, détection incendie et porte coupe-feu.



Dépôt en caverne

Aucun accident de travail avec arrêt ni aucun événement concernant la sûreté des installations n'est à signaler durant l'année 2024.

## Perspectives 2025

L'objectif principal de Nant de Drance SA reste de maintenir une disponibilité et une fiabilité maximales de la centrale pour ses actionnaires. Au vu des non-conformités constatées en 2024 sur les pompes-turbines, le programme de disponibilité a été adapté. Les contrôles de fin de garantie des deux derniers groupes ainsi que certains travaux correctifs auront lieu en 2025, tout comme le renouvellement du SCADA qui requiert une indisponibilité complète de la centrale. Cette dernière a été coordonnée avec des travaux de maintenance de Swissgrid qui limitent encore l'exploitation de la centrale au stade actuel du développement du réseau électrique à très haute tension.

# Gouvernance d'entreprise

## Actionnaires et organes

### Actionnaires aux 31 décembre 2024

Actionnaires	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00
FMV SA, Sion	10.00

La 15ème Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 28.05.2024 à Finhaut. La société a approuvé les résolutions suivantes :

- Renoncer à la présence de l'organe de révision.
- Approuver le rapport et les comptes de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et prendre acte du rapport de l'organe de révision.
- Reporter le résultat de l'exercice à nouveau compte, soit CHF 9 847 000.- pour l'exercice 2023, ramenant le total des pertes reportées à CHF 13 697 774.-.
- Donner décharge au Conseil d'administration.
- Attribuer le mandat de réviseur à KPMG SA à Lausanne pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, à la suite de la démission de MM. Amédée Murisier (Alpiq) et Martin Eschle (IWB), MM. Michaël Plaschy (Alpiq) et Stefan Wittwer (IWB) ont été nommés au Conseil d'administration pour une durée statutaire de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2027.

## Conseil d'administration

### Conseil d'administration au 31 décembre 2024

---

Michaël Plaschy, Ollon, Alpiq, Président du Conseil d'administration

---

Joëlle Hars, Köniz, Berne, CFF, Vice-présidente

---

Stefan Wittwer, Thalwil, IWB

---

Harald Döbele, Murg/Baden (Allemagne), CFF

---

Stéphane Maret, Fully, FMV

---

Christoph Bellin, Wiler bei Utzensdorf, Alpiq

---

Délégué de la Confédération: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

---

Délégué du Canton du Valais: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

---

Délégué de la commune de Finhaut: Andrea Ridolfi, voix consultative

---

Secrétaire du Conseil d'administration: Maria-Cristina Rijken-Bona, Lutry, Alpiq

---

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises en 2024, et a traité des sujets principaux suivants :

- **Exploitation** : renforcement de l'équipe d'exploitation locale et transfert du mandat d'exploitation des CFF à Hydro Exploitation SA au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; suite des contrôles de fin de garantie des groupes et correction des non-conformités ; ouverture d'un crédit pour la mise à jour du système SCADA de l'aménagement, afin de disposer des dernières versions logicielles et de répondre aux exigences de la cybersécurité ; étude de la construction d'un bâtiment d'exploitation dans les cavernes.
- **Finances** : comptes et bilan de l'exercice 2023 ; renouvellement d'un emprunt obligataire de 165 MCHF pour 10 ans ; prolongation d'un crédit syndiqué d'un montant de 100 MCHF pour 5 ans avec possibilité de résiliation anticipée ; budget 2025 et plan pluriannuel 2026-2034.
- **Fiscalité** : recours toujours pendant au Tribunal administratif fédéral, portant sur la légalité de la taxe de pompage ; réclamations contre les avis de taxation du pompage reçus des communes ; taxation cadastrale provisoire conforme aux valeurs attendues ; réclamation contre la décision de taxation 2022 sur le bénéfice et le capital avec des coûts supplémentaires.
- **Autres** : approvisionnement de l'énergie des services internes pour 2026-2027 ; analyse des risques et opportunités de la société ; travaux de la mesure de compensation environnementale et de sécurisation du Trient à Vernayaz.

Dans le cadre de ses activités, la société Nant de Drance SA est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques réglementaires et administratifs, liés aux aléas naturels, à l'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et aux projets. Cependant, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché de l'électricité pour la vente de l'énergie produite et l'achat de l'énergie de pompage. Ce sont les actionnaires qui sont confrontés à ces risques. Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion et d'identification des risques.

Lors de l'évaluation annuelle des risques d'exploitation, un recensement systématique donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de mitigation des risques identifiés sont examinées et adoptées.

## Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

## Direction

Alain Sauthier, Alpiq, Sion

## Mandataires principaux

Avec le passage à l'exploitation commerciale par les partenaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022, Nant de Drance SA n'a plus d'employés propres. La gestion administrative de la société et la gestion énergétique (programmes et pilotage des machines) sont assurées par Alpiq. L'entretien et l'exploitation locale des installations ont été confiés aux CFF jusqu'à la fin de l'année sous revue. Dès 2025, ce mandat est repris par Hydro Exploitation SA, en sus des prestations de support technique spécialisé déjà fournies à NDD par cette société.

# Développement durable

Soucieuse de démontrer un engagement fort en matière de durabilité, la société Nant de Drance SA (NDD) a choisi de fournir des informations sur son approche de durabilité de manière volontaire, afin d'assurer une communication claire et transparente avec l'ensemble de ses parties prenantes. NDD a fixé les bases de son approche de durabilité dans le cadre de son [rapport de gestion 2022](#). Le choix de cinq objectifs de développement durable (ODD) prioritaires pour la société de partenaires a structuré la démarche.



Les cinq objectifs de développement durable prioritaires pour Nant de Drance SA

Dans la mesure des moyens qui lui sont propres, NDD entend apporter sa contribution aux objectifs de développement durable et adapter les processus internes pertinents à cette orientation. Ce troisième rapport de gestion s'inscrit dans la continuité des deux premiers en termes de durabilité. Les indicateurs de performance environnementale, sociale et économique sont en place et permettent un suivi de ces trois thématiques d'année en année.

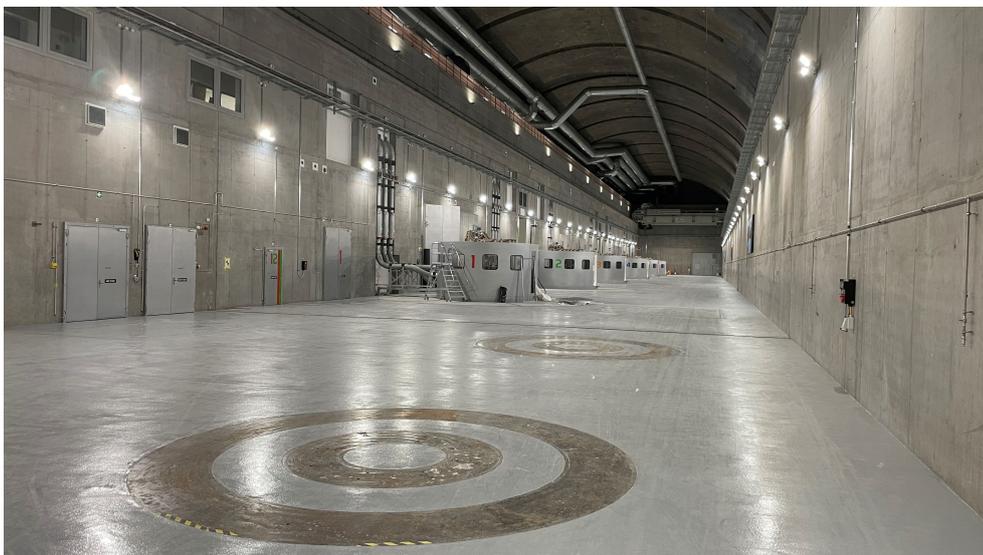
## Parties prenantes

Les principales parties prenantes identifiées, avec lesquelles NDD entretient des relations privilégiées, sont ses actionnaires, les administrations fédérales et cantonales, les autorités locales, les industriels (Emosson SA, CFF SA, Swissgrid SA et autres énergéticiens), les ONG et les mandataires de service (Alpiq SA, Hydro Exploitation SA et autres mandataires techniques). La présente section du rapport de gestion contribue à leur communiquer de façon transparente les enjeux environnementaux, sociaux et économiques propres à l'aménagement.

# Engagement de Nant de Drance SA dans une perspective de durabilité

Les sections ci-après explicitent, pour chacun des cinq objectifs de durabilité, l'orientation stratégique définie dans le contexte des activités de NDD et les principaux faits marquants de l'année 2024.

## ODD 7 – Energie propre et d'un coût abordable



Garantir l'accès de tout un chacun à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

### **Orientation stratégique et principaux enjeux**

La fonction de l'aménagement de NDD pleinement dans la tendance actuelle d'évolution des moyens de production d'énergie électrique en Suisse et en Europe, irrémédiablement tournée vers les énergies renouvelables. L'installation de pompage-turbinage fonctionne principalement comme un accumulateur hydraulique d'énergie avec des cycles de charge-décharge relativement courts. Sa flexibilité d'utilisation et sa fonction de batterie hydraulique sont deux atouts majeurs dans l'évolution en cours des moyens de production électrique, dont la part renouvelable – souvent intermittente – est appelée à augmenter ces prochaines décennies. Du fait de sa flexibilité, l'ouvrage assure également des fonctions de réglage qui contribuent à la stabilité du réseau électrique à très haute tension (THT).

NDD applique une politique d'exploitation de la centrale respectueuse de l'environnement. La pertinence environnementale de l'exploitation est optimisée lorsque des améliorations potentielles sont identifiées.

Dans une optique d'efficacité économique, NDD a pour objectif une maîtrise rigoureuse des coûts d'exploitation. De cette maîtrise dépend le coût de production global de l'énergie stockée.

**Actions et résultats pour l'année 2024**

Les indicateurs de performance en matière d'exploitation, de santé et sécurité au travail, ainsi que d'environnement permettent un suivi quantitatif des principaux enjeux liés à la centrale. Les résultats obtenus sont exposés dans les tableaux de bord d'exploitation du rapport de gestion et dans les sections ci-après.

L'organe de certification TÜV SÜD a par ailleurs remis son rapport de synthèse pour la certification des installations hydrauliques de NDD. Les exigences de base nécessaires à la certification des garanties d'origine (HKN) sont remplies et la centrale a été enregistrée dans le système de Pronovo.

## ODD 8 – Travail décent et croissance économique



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

### **Orientation stratégique et principaux enjeux**

La construction de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a impliqué des travaux hors du commun. A l'image de la grande épopée des barrages au milieu du siècle dernier, le chantier a nécessité la mobilisation de ressources extraordinaires, tant d'un point de vue humain que financier et technologique.

La phase d'exploitation génère également des emplois, tant pour les services requis au sein de l'ouvrage que pour la gestion de la société de partenaires. Celle-ci contribue à l'économie régionale par les prestations confiées aux entreprises locales, ainsi qu'aux finances des collectivités communales et cantonales par le versement de taxes et impôts.

Par sa fonctionnalité et sa puissance, l'aménagement renforce la résilience des réseaux d'approvisionnement électrique suisse et européen. Elle participe ainsi directement à assurer un contexte énergétique stable et durable, condition essentielle à la bonne santé de l'économie.

### **Actions et résultats pour l'année 2024**

Environ 100 personnes sont directement impliquées, sur site ou à distance, dans les activités courantes de la centrale. Elles interviennent dans la gouvernance de la société, la gestion de l'aménagement, la gestion énergétique, l'exploitation locale et les prestations de support technique spécialisé.

Durant l'année sous revue, certains processus de gestion de l'aménagement ont été optimisés. En matière de santé et sécurité au travail, les modalités d'intervention sur site sont strictement cadrées par un plan de santé et sécurité au travail (PSST) propre à la centrale. Pour les interventions comportant des risques spécifiques, un PSST ad hoc est exigé. De plus, un permis de travail est établi pour toute intervention d'une entreprise externe ou de l'exploitant local. Ce processus est aujourd'hui pleinement opérationnel et assure la sécurité des personnes dans l'aménagement. Un projet de sécurité intégrée a par ailleurs été initié avec l'appui de la SUVA, qui a mené un premier audit ciblé sur les principes organisationnels en matière de sécurité au travail.

L'année 2024 a également été marquée par la décision de transférer à Hydro Exploitation SA, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le mandat d'exploitation locale assuré jusqu'ici par les CFF, tout en maintenant les contrats du personnel en place. Ce changement

stratégique s'inscrit dans une optique de robustesse, l'exploitation d'ouvrages hydroélectriques étant le cœur de métier de Hydro Exploitation, société active sur de nombreux aménagements hydroélectriques valaisans.

## ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

### Orientation stratégique et principaux enjeux

Le fonctionnement de Nant de Drance est complexe et repose sur six pompes-turbines à vitesse variable de 150 MW chacune, réparties sur deux voies d'eau. La hauteur de chute fluctue en fonction de la variation saisonnière du niveau de la retenue inférieure – le lac d'Emosson, dont les eaux sont également exploitées par deux autres sociétés, Electricité d'Emosson SA et les CFF. Les pompes-turbines sont équipées de moteurs-générateurs asynchrones à double alimentation permettant une utilisation des machines avec leur meilleur rendement. Cette technologie, encore peu répandue dans ce type d'installations, permet de contrôler la vitesse de rotation des machines aussi bien en mode pompe qu'en mode turbine et donc de diminuer les pertes énergétiques. Les quatre partenaires de NDD définissent par ailleurs chacun indépendamment leur programme de production et de pompage.

Plus d'informations: [La Centrale – Nant de Drance \(nant-de-drance.ch\)](http://nant-de-drance.ch)

### Actions et résultats pour l'année 2024

L'année sous revue s'inscrit dans le prolongement de l'année 2023, avec la poursuite des contrôles de fin de garantie des équipements. Le rendement effectif du cycle de pompage-turbinage, comme l'excellent taux de réponse à la sollicitation des machines, confirment la pertinence de la centrale dans le contexte énergétique actuel.

Un projet de monitoring avancé et de maintenance prédictive a par ailleurs été confié à Hydro Exploitation SA, permettant une identification précoce des éventuelles défaillances des installations.

## ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

### **Orientation stratégique et principaux enjeux**

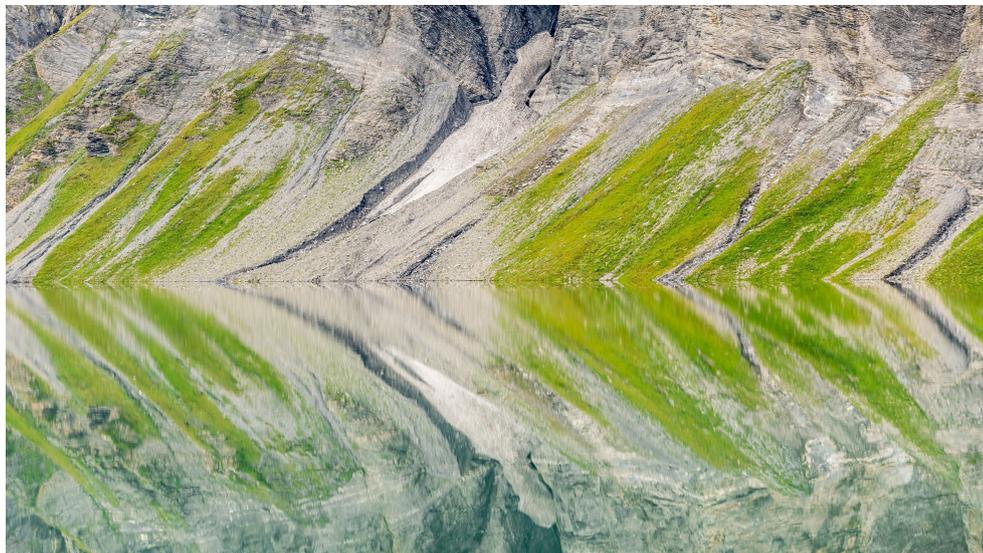
L'hydroélectricité peut être considérée comme la technologie de production électrique renouvelable du 20<sup>ème</sup> siècle, alors que l'éolien, le solaire et la géothermie prennent, année après année, une place plus importante dans le mix énergétique suisse et mondial. L'hydroélectricité est de fait une technologie à faible émission de gaz à effet de serre. Une fois construits, les ouvrages hydroélectriques ne nécessitent en effet pratiquement aucune consommation, directe ou indirecte, de combustibles fossiles, principaux vecteurs de gaz à effet de serre. De faibles émissions ont néanmoins lieu en phase d'exploitation, notamment induites par la consommation électrique de la centrale, les transports, les fournitures et services indispensables à son fonctionnement.

Du fait de sa fonction d'accumulateur hydraulique, la centrale est tout à fait complémentaire avec les nouvelles énergies renouvelables – souvent intermittentes – destinées à prendre une part de plus en plus marquée dans le mix énergétique.

### **Actions et résultats pour l'année 2024**

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année 2023 et ne montre pas de variations notables sur les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre. Les contraintes de sécurité propres à l'exploitation en caverne, notamment de sécurité incendie vis-à-vis des véhicules électriques, restent un obstacle à la mise en œuvre d'une mobilité d'exploitation électrique. Aussi, une étude a été lancée avec pour objectifs principaux d'analyser les risques et de définir les mesures à prendre et les contraintes à respecter en vue d'autoriser l'accès aux véhicules électriques dans les galeries.

## ODD 15 – Vie terrestre



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Crédit photographique : copyright Sébastien Moret

### **Orientation stratégique et principaux enjeux**

La préservation des valeurs naturelles a été une préoccupation opérationnelle tout au long du chantier de construction dans une optique de minimisation des impacts. La centrale en exploitation induit de fait des impacts résiduels très limités, car la majeure partie des installations sont souterraines. De plus, l'exploitation se faisant en circuit hydraulique quasi fermé, elle n'engendre pas d'impact additionnel sur les cours d'eau ou le paysage.

Afin de compenser son impact écologique et pour répondre aux exigences de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, NDD réalise par ailleurs 14 mesures environnementales et investit pour ce faire 22 millions de CHF. Les milieux humides sont au centre des mesures destinées à favoriser la recolonisation des lieux par certaines espèces animales et végétales rares ou menacées de disparition en Suisse. Dans leur ensemble, les 14 mesures de compensation se répartissent de la plaine à la montagne sur les communes de Vernayaz, Dorénaz, Salvan, Finhaut, Martigny, Saxon et Trient. Les différentes mesures sont pensées en réseau, renforçant ainsi un couloir écologique favorable à la biodiversité et aux déplacements de la faune. Elles contribuent pour certaines à améliorer la sécurité des riverains contre les crues.

La réalisation des différents projets se fait en collaboration avec les associations environnementales (Pro Natura et WWF), membres d'un groupe d'accompagnement aux côtés des collectivités publiques et des autorités cantonales et fédérales.

L'engagement de NDD s'inscrit dans la durée. Après réalisation, les secteurs hébergeant ces mesures font l'objet d'un suivi d'efficacité, réalisé par des biologistes diplômés. A l'image de la centrale, les mesures environnementales seront suivies et entretenues sur toute la durée d'exploitation, afin de garantir leur fonctionnalité écologique sur le long terme.

### **Actions et résultats pour l'année 2024**

Pour répondre à la liste des charges relatives au permis de construire de la centrale de Nant de Drance, le réaménagement écologique de certains sites occupés par le chantier reste à réaliser, en fonction de l'obtention des autorisations de construire et du repli des quelques aménagements encore en place.

Concernant les mesures de compensation, le principal enjeu reste de faire aboutir des projets cohérents pour la nature et acceptés par la collectivité, tout en respectant la limite budgétaire. Quatre séances du groupe d'accompagnement ont eu lieu en 2024 et ont permis de faire état de l'avancement des différents dossiers. Le chantier d'une des principales mesures a par ailleurs débuté durant l'année sous revue, le long du Trient.

# Indicateurs de durabilité

L'exploitation d'un ouvrage de stockage d'énergie électrique a orienté le choix des indicateurs clés de performance concernant les aspects environnementaux, sociétaux et économiques. Ces indicateurs, mis en place en 2022, seront au besoin adaptés et complétés pour les années à venir, en fonction de l'évolution de l'exploitation et du contexte en matière de durabilité.

Les indicateurs clés de performance (KPI) sont présentés ci-après de façon synthétique. Le reporting considère la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

## Cockpit des indicateurs clés de performance

### Indicateurs Environnementaux

KPI Environnementaux	Unité	2024	2023	2022
<b>Mesures de compensation environnementales</b>				
Mesures réalisées (sur un total de 14)	-	8	8	8
Investissement annuel	kCHF	752	172	320
<b>Emissions de gaz à effet de serre</b>				
Emissions annuelles en équivalent CO2 / kWh stocké	g CO2e / kWh	16,3	21,9	13,0
<b>Incidents et accidents environnementaux</b>				
Incidents environnementaux	-	1	1	0
Accidents environnementaux	-	0	0	0

### Indicateurs sociétaux

KPI Sociétaux	Unité	2024	2023	2022
<b>Accidents professionnels</b>				
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	-	0	2	0
<b>Mixité de genre</b>				
Mixité au sein de l'organisation	% de femmes	10	9	-

## Indicateurs économiques

KPI Economiques	Unité	2024	2023	2022
<b>Performance économique</b>				
Coût d'exploitation des installations	MCHF	17,7	20,9	11,8
Intensité d'utilisation (nombre de cycles de charge-décharge)	-	49	50	40
<b>Participation à l'économie régionale</b>				
Montant annuel des impôts et redevances	MCHF	7,2	7,2	7,8

Plus d'informations concernant chacun des indicateurs dans les sections [Environnement](#) / [Société](#) / [Economie](#) ci-après.

# Indicateurs environnementaux

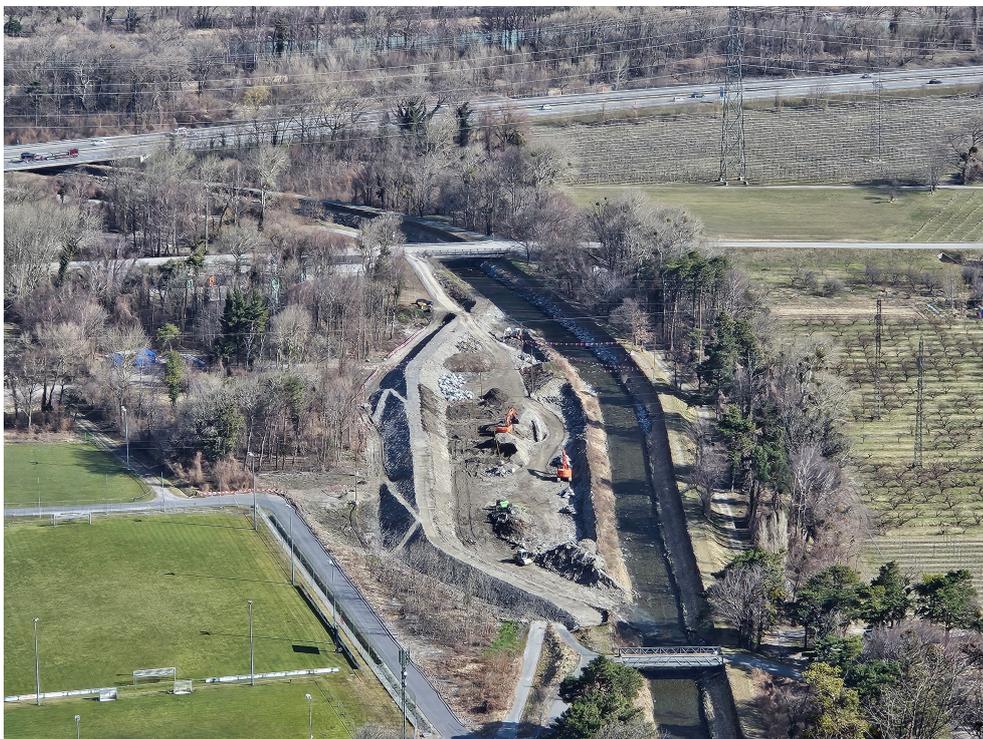
## Mesures de compensation environnementales

Quatorze mesures de compensation distinctes ont été retenues d'entente avec les associations environnementales et les communes concernées. Les mesures projetées doivent néanmoins faire l'objet d'études de détail et leur réalisation nécessite une autorisation de construire propre à chacune. Dans un contexte où les contraintes territoriales évoluent au fil du temps, la mise en œuvre de certaines de ces mesures se heurte à de nombreux écueils, notamment administratifs, fonciers et techniques. Cela amène parfois à mettre en œuvre des mesures adaptées, voire nouvelles dans le cas de blocages importants.

**Mesures de  
compensation réalisées**  
sur un total de 14

8

Durant l'année 2024, les travaux de la mesure de « Réaménagement du Trient – Amont des Clous » à Vernayaz ont débuté par la réalisation d'une nouvelle digue. Avec un budget de 3.6 millions de CHF (sur un total de 22 millions de CHF), il s'agit de l'une des mesures les plus conséquentes réalisées par NDD pour compenser les impacts de la construction. Afin de rappeler les enjeux sécuritaires et environnementaux de ce chantier, un [Communiqué](#) a été publié et une conférence de presse a été organisée en novembre en collaboration avec les autorités communales de Vernayaz. Ainsi, cette réalisation a été mise en avant par les médias présents, dont la RTS, Canal 9, Le Nouvelliste, Radio Rhône et Radio Chablais.



Travaux de réaménagement du Trident – Amont des Clous, état au 20.02.2025

Des avancées sur le plan administratif ont été faites pour la mesure du « Lac des Sables », avec la signature d'une convention avec la commune de Martigny pour la mise à disposition des terrains.

Huit mesures sont réalisées à ce jour et deux sont en cours de réalisation (réaménagement du Trident – Amont des Clous et réaménagement du dépôt du Châtelard).

Deux nouvelles mesures sont arrivées à fin 2024 au terme du suivi d'efficacité de cinq ans. Il s'agit des mesures de « Réaménagement du canal Bienvenue » et du « Torrent d'Alesse ». Pour la mesure « Aménagement des canaux de Saxon », dont le suivi des 5 ans s'est achevé à fin 2023, une année supplémentaire de relevé floristique et faunistique avait été souhaitée. A la suite de ces suivis, un rapport faisant état de la réussite des mesures ainsi que des potentielles adaptations environnementales à mettre en place est en préparation pour chacune d'entre elles. Le premier bilan de ce suivi d'efficacité a confirmé la fonctionnalité écologique des mesures. Les milieux naturels ciblés s'installent progressivement et ne montrent pas de carences notables. Une surveillance et une gestion des espèces invasives doivent néanmoins être maintenues, tout en veillant à prévenir la banalisation des milieux due à l'expansion des roseaux.

**Investissement annuel  
lié aux mesures  
environnementales**  
en kCHF

752

**Investissement total au  
31.12.2024**  
en kCHF

8163

En tant que concessionnaire pour une durée de 80 ans, la société Nant de Drance SA a la responsabilité mettre en œuvre ces mesures de compensation, mais également d'entretenir et de suivre l'efficacité des aménagements réalisés. Pour l'année 2024, les investissements liés aux mesures environnementales se sont élevés à 752 kCHF, pour un total investi de 8 163 kCHF.

## Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon les principes dictés par le Greenhouse Gas Protocol et le standard de reporting GRI 305, sur la base des données d'exploitation.

Les émissions directes (scope 1) sont les émissions liées à la combustion de carburants des installations stationnaires ou engins de transport détenus ou contrôlés par l'organisation :

- Consommations de carburant des véhicules d'exploitation (12 véhicules diesel pour 6365l de carburant consommé)
- Consommation du groupe de secours (limitées pour 2024 aux contrôles réguliers de fonctionnement)

Les émissions indirectes liées à l'approvisionnement énergétique (scope 2) sont les émissions induites par la production d'énergie hors site (électricité et chaleur), mais consommées par les installations stationnaires ou engins de transport détenus ou contrôlés par l'organisation :

- Approvisionnement électrique (services internes et énergie de pompage).

En l'absence de certificats de provenance couvrant cet approvisionnement énergétique, le facteur d'émission moyen lié au mix électrique suisse consommé est considéré pour le calcul des émissions.

Le troisième champ d'application (scope 3) correspond à toutes les autres émissions indirectes provenant de sources non détenues par l'organisation. Il n'est pas considéré dans la présente évaluation.

Les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent CO<sub>2</sub>, sont directement rapportées au total d'électricité redistribué sur le réseau suisse à très haute tension après stockage.

**Emissions de gaz à effet  
de serre**  
en g CO<sub>2</sub>e par kWh

16.3

Les émissions de gaz à effet de serre induites par l'exploitation de la centrale restent relativement basses. Les émissions directes, liées aux consommations de carburant des véhicules d'exploitation et génératrice de secours, représentent moins de 20 t CO<sub>2</sub>e sur l'année. Quant aux émissions indirectes, qui constituent la majeure partie des émissions, elles sont dépendantes du mix électrique moyen suisse, particulièrement favorable par rapport à celui de certains de nos voisins européens grâce à la forte part de production hydroélectrique et nucléaire. Le facteur d'émission du mix énergétique de consommation moyen pour la Suisse considéré pour l'année 2024, situé à 13.4 g CO<sub>2</sub>e / kWh, a diminué de 26 % par rapport l'année précédente. Cela explique l'entier de la baisse des émissions de la centrale, exprimées en gramme de CO<sub>2</sub> équivalent par kWh stocké et rendu au réseau.

## Accidents et incidents environnementaux

Les incidents environnementaux désignent des événements liés à l'exploitation induisant un risque sur l'environnement. Un incident est donc une situation de non-contrôle, de déviation par rapport à un règlement ou une procédure interne pouvant induire un impact sur tout compartiment environnemental exposé : eau, terre, air, milieux naturels. Les accidents environnementaux désignent des incidents environnementaux qui provoquent effectivement des effets néfastes sur l'environnement.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de gestion du risque notamment, développé dans la norme ISO 14001 (système de management environnemental).

**Nombre d'incidents  
environnementaux**

1

**Nombre d'accidents  
environnementaux**

0

Les événements d'exploitation sont traités directement par le personnel d'exploitation, avec le soutien de la direction selon les enjeux effectifs. Un cas d'incident environnemental a été déclaré par les équipes en charge de l'exploitation du site pour l'année 2024. 80 litres d'huile se sont déversés au niveau N-3 de la caverne des machines. La fuite a été traitée par récupération de l'huile et nettoyage des zones souillées.

# Indicateurs sociétaux

## Accidents professionnels

NDD n'a pas d'employés sous contrat. L'exploitation de la centrale est assurée par les mandats confiés aux partenaires et les prestations fournies par des entreprises externes. La responsabilité en termes de sécurité incombe formellement à chaque employeur, mais NDD attache néanmoins une grande importance à la santé et à la sécurité du personnel. Un manuel de sécurité spécifique à l'ouvrage sert de cadre aux activités du personnel sur site. Chaque nouveau mandataire intervenant est informé du contexte particulier et doit faire la preuve de la bonne prise en compte des aspects de santé et de sécurité au travail propres à son activité.

Les éventuels accidents qui se produiraient dans le périmètre sous la responsabilité de NDD et survenus à des employés de prestataires mandatés par elle sont remontés à la direction de la société. Ils constituent l'indicateur de suivi pertinent en matière de santé et sécurité au travail.

### Nombre d'accidents professionnels

0

Durant l'année 2024, aucun accident professionnel avec arrêt de travail n'a été signalé par les équipes en charge de l'exploitation du site. Un accident bagatelle sans arrêt de travail ainsi qu'un presque-accident ont toutefois été signalés durant l'année écoulée. Ces occurrences ont fait l'objet d'une analyse de causalité et les mesures d'amélioration ont été définies et mises en œuvre.

## Mixité de genre au sein de l'organisation

NDD est sensible aux enjeux d'égalité homme-femme et soutient la diversité, source de richesse et de résilience dans toute organisation. En l'absence d'employés sous contrat, NDD a néanmoins peu d'influence sur cet enjeu. Une centaine de personnes travaille régulièrement à la vie de la société de partenaires et de la centrale. Le taux de mixité est évalué sur la base de l'organigramme fonctionnel de NDD. Ce dernier regroupe les membres des organes de gouvernance (Conseil d'administration, Commissions spécifiques), les collaborateurs impliqués dans le cadre des mandats de gestion de l'aménagement, de gestion énergétique et d'exploitation locale, ainsi que dans le cadre des prestations de support technique spécialisé, soit 108 personnes à la fin de la période sous revue.

**Taux de mixité au sein  
de l'organisation**  
% de femmes

10

Pour l'année 2024, 11 femmes font partie des 108 personnes impliquées dans la conduite de la société. Pour plus de détails concernant les organes de gouvernance, se référer au chapitre du rapport de gestion concernant la gouvernance de la société.

# Indicateurs économiques

## Coûts d'exploitation des installations

Les coûts d'exploitation de l'ouvrage de Nant de Drance ont un impact direct sur la rentabilité économique de la société. Ils représentent le principal poste comptable sur lequel l'organisation a une influence, contrairement aux charges financières, impôts et taxes diverses. Un ouvrage maintenu avec soin et de façon efficace est la garantie d'une durabilité sur la durée de l'exploitation.

Les coûts d'exploitation considérés, tels que présentés dans les comptes de la société, englobent les coûts d'achat et de transport d'énergie nécessaires au fonctionnement des installations, les coûts de matériel et prestations, ainsi que les autres charges d'exploitation, principalement les assurances. Les coûts liés à l'énergie de pompage ne sont pas inclus dans cet indicateur, dans la mesure où ils constituent la fonction intrinsèque de l'ouvrage (stockage flexible d'électricité).

**Coût d'exploitation des  
installations**  
en mio. CHF

17.7

L'année 2024, seconde année pleine d'exploitation, reste influencée par les contrôles de fin de garantie des équipements et les limitations causées par les travaux sur le réseau à très haute tension de Swissgrid. Le présent indicateur évolue en fonction des besoins de prestations courantes d'exploitation et des travaux de maintenance et de réhabilitation, prévus tout au long de la vie de la centrale.

## Intensité d'utilisation

La fonctionnalité primordiale de l'aménagement de NDD est sa fonction de batterie hydraulique. Les cycles de charge-décharge sont en général partiels, dictés par les besoins du réseau et le marché. L'utilité économique de l'aménagement peut être exprimée comme l'intensité d'utilisation du stockage, soit le volume cumulé d'énergie stocké et restitué lors de ces cycles de charge-décharge, rapporté à la capacité de stockage de la retenue supérieure.

**Intensité d'utilisation**  
en nombre de charges  
totales

49

Pour l'année 2024, c'est l'équivalent de 49 fois la capacité totale de stockage de la retenue supérieure, soit 974 millions de kWh, qui ont été stockés sous forme hydraulique et restitués au réseau à très haute tension en période de forte demande électrique.

## Participation à l'économie régionale

Comme toute société commerciale, NDD est créatrice de valeur économique pour ses partenaires. Cette valeur est néanmoins en partie redistribuée à la collectivité, d'une part via les impôts que toute société verse aux autorités (impôt foncier, impôts sur le capital, impôts sur le bénéfice) et d'autre part via les redevances hydrauliques et autres impôts spécifiques aux ouvrages hydroélectriques. Cette redistribution de la valeur économique participe à l'économie régionale, autant à l'échelle cantonale que pour les communes concédantes.

**Montant des impôts et  
redevances**  
en mio. CHF

7.2

Le montant total des impôts et redevances versé en 2024, tel que publié dans la section comptabilité du présent rapport annuel, se monte à 7.2 mio. CHF.

# Rapport financier

## Commentaires sur les comptes annuels

### Compte de résultat

L'exercice 2024 constitue la deuxième année complète d'exploitation commerciale de Nant de Drance SA. Les chiffres présentés sont désormais comparables à ceux de l'année précédente.

Les contributions des partenaires destinées à la couverture des charges annuelles s'élèvent à 97.5 MCHF (2023 : 119.3 MCHF).

Les charges d'exploitation s'établissent à 12.8 MCHF (2023 : 16.8 MCHF) et représentent 14 % des charges totales. A noter que l'exploitation et la maintenance des installations sont confiées, par mandat, à Alpiq SA et aux CFF, ce qui constitue environ la moitié de la rubrique « Matériel et prestations », comprise dans les charges d'exploitation.

Les redevances, impôts et taxes totalisent 7.2 MCHF (2023 : 7.2 MCHF), soit 8 % des charges totales.

Les amortissements des installations s'élèvent à 39.4 MCHF (2023 : 39.3 MCHF) et le résultat financier à 29.2 MCHF (2023 : 46.1 MCHF). Ces deux postes représentent la majeure partie des charges du compte de résultat, soit respectivement 45 % et 33 % du total.

### Bilan

Le niveau élevé de liquidités au 31 décembre 2024 s'explique principalement par les amortissements, éléments non monétaires couverts par les contributions en couverture des charges. Ce surplus de trésorerie permettra à la société de réduire progressivement son endettement au cours de l'exercice 2025.

Par rapport au 31 décembre de l'exercice précédent, les emprunts obligataires ont diminué de 135 MCHF. Cette variation résulte, d'une part, du remboursement d'un emprunt obligataire de 300 MCHF arrivé à échéance et, d'autre part, de l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 165 MCHF.

Les dettes financières, constituées exclusivement d'emprunts obligataires, s'élèvent à 1'565 MCHF au 31 décembre 2024. Un emprunt obligataire de 180 MCHF, arrivant à échéance en 2025, est présenté dans les engagements à court terme.

La part des fonds propres au bilan s'établit à 24.07 % (contre 22.37 % l'exercice précédent).

## Compte de résultat

CHF	Note	2024	2023
Contributions en couverture des charges	1	97 524 362	119 257 652
Autres produits d'exploitation	2	4 879 324	4 174 636
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>102 403 686</b>	<b>123 432 288</b>
Achat et transport d'énergie	3	- 6 020 502	- 9 588 605
Matériel et prestations		- 9 923 266	- 9 651 159
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	4	- 115 986	- 82 875
Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses	5	- 5 240 672	- 5 162 760
Autres charges d'exploitation		- 1 729 998	- 1 686 032
Amortissements	12+13	- 39 446 425	- 39 299 592
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>- 62 476 849</b>	<b>- 65 471 023</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>39 926 837</b>	<b>57 961 265</b>
Produits financiers	6	1 961 752	1 375 989
Charges financières	7	- 31 226 867	- 47 493 917
<b>Résultat financier</b>		<b>- 29 265 115</b>	<b>- 46 117 928</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>10 661 722</b>	<b>11 843 337</b>
<b>Résultat avant impôt sur le bénéfice</b>		<b>10 661 722</b>	<b>11 843 337</b>
Impôt sur le bénéfice	8	- 1 795 722	- 1 996 337
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 866 000</b>	<b>9 847 000</b>
Nombre d'actions en circulation		3 500	3 500
<b>Résultat par action *</b>		<b>2 533</b>	<b>2 813</b>

\* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif.

## Bilan

CHF	Note	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		36 475 679	21 030 856
Titres		7	7
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	37 489	3 591 246
Autres créances à court terme		2 958 240	92 262 024
Actifs de régularisation à court terme	10	2 666 031	10 728 852
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>42 137 446</b>	<b>127 612 985</b>
Actifs de régularisation à long terme	11	522 888	627 000
Immobilisations financières		5 491 733	7 322 311
Immobilisations corporelles	12	2 072 162 450	2 106 849 552
Immobilisations incorporelles	13	10 761 380	10 900 236
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>2 088 938 451</b>	<b>2 125 699 099</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 131 075 897</b>	<b>2 253 312 084</b>
CHF	Note	31.12.2024	31.12.2023
Dettes résultant de livraisons et de prestations	14	641 362	2 816 578
Dettes financières à court terme	17	180 000 000	300 000 000
Autres dettes à court terme		469 229	1 458 086
Passifs de régularisation	15	37 964 983	30 150 921
Provisions à court terme	16	2 931 978	3 132 154
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>222 007 552</b>	<b>337 557 739</b>
Dettes financières à long terme	17	1 385 000 000	1 400 000 000
Provisions à long terme	16	11 110 000	11 662 000
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>1 396 110 000</b>	<b>1 411 662 000</b>
<b>Total des engagements</b>		<b>1 618 117 552</b>	<b>1 749 219 739</b>
Capital-actions	18	350 000 000	350 000 000
Réserve légale issue du capital	19	167 790 119	167 790 119
Report de pertes			
Pertes reportées		- 13 697 774	- 23 544 774
Résultat de l'exercice		8 866 000	9 847 000
<b>Total des fonds propres</b>		<b>512 958 345</b>	<b>504 092 345</b>
<b>Total du passif</b>		<b>2 131 075 897</b>	<b>2 253 312 084</b>

## Tableau de flux de trésorerie

CHF	Note	2024	2023
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 866 000</b>	<b>9 847 000</b>
Corrections pour :			
Amortissements	12+13	39 446 425	39 299 592
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		3 553 757	- 2 513 937
Variation des autres créances		- 696 216	- 323 808
Variation des actifs de régularisation		8 166 933	14 964 349
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		- 2 175 216	1 153 888
Variation des autres dettes		- 988 857	475 106
Variation des passifs de régularisation		7 814 062	3 868 642
Variation des provisions	16	- 752 176	- 172 603
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>63 234 712</b>	<b>66 598 229</b>
Placement financier à court terme		90 000 000	- 90 000 000
Encaissement provenant d'immobilisations financières		1 830 578	-
Investissements en immobilisations corporelles	12	- 4 620 467	- 1 340 781
<b>Flux de trésorerie provenant des investissements</b>		<b>87 210 111</b>	<b>- 91 340 781</b>
Nouveaux engagements financiers	17	165 000 000	200 000 000
Remboursement d'engagements financiers	17	- 300 000 000	- 159 000 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>- 135 000 000</b>	<b>41 000 000</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>15 444 823</b>	<b>16 257 448</b>
Preuve :			
Liquidités du début de période		21 030 856	4 773 408
Liquidités en fin de période		36 475 679	21 030 856
<b>Variation des liquidités</b>		<b>15 444 823</b>	<b>16 257 448</b>

## Tableau de variation des fonds propres

CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Report de pertes	Total des fonds propres
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>350 000 000</b>	<b>167 790 119</b>	<b>- 23 544 774</b>	<b>494 245 345</b>
Résultat de l'exercice			9 847 000	9 847 000
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>350 000 000</b>	<b>167 790 119</b>	<b>- 13 697 774</b>	<b>504 092 345</b>
Résultat de l'exercice			8 866 000	8 866 000
<b>Fonds propres au 31.12.2024</b>	<b>350 000 000</b>	<b>167 790 119</b>	<b>- 4 831 774</b>	<b>512 958 345</b>

# Annexe aux comptes

## Informations générales

Nant de Drance SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de l'énergie produite par la centrale de pompage-turbinage et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Nant de Drance SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires/actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit que Nant de Drance SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers gèrent leur programme de pompage-turbinage et fournissent, à leur charge, l'énergie de pompage.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les éventuels dividendes versés aux actionnaires – ne reflètent pas la situation économique de la production de Nant de Drance SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Nant de Drance SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes des actionnaires.

# Principes régissant l'établissement des comptes annuels

## Base de présentation

Nant de Drance SA est une société de droit suisse dont le siège est à Finhaut (Suisse). La société a pour but le pompage-turbinage des forces hydrauliques entre les retenues du Vieux-Emosson et d'Emosson, notamment la construction et l'exploitation des installations y relatives.

Les comptes annuels de Nant de Drance SA sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC (y.c. RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

## Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

## Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 18) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

## Information sectorielle

Nant de Drance SA est active dans un seul secteur ; la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

## Principes d'évaluation

### Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

### Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

### Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

### Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement (année)
Terrains	-
Bâtiments	80
Mesures de compensation environnementales	80
Génie civil	80
Puits et blindage	80
Equipements hydrauliques et mécaniques	40-50
Equipements électriques	20-40
Equipements secondaires	10-30

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

## Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

## Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

## Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

## Instruments financiers dérivés

Nant de Drance SA est soumise aux risques de change et de taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture. Les bénéfices et les pertes liés aux activités de couverture sont comptabilisés par le biais du compte de résultat, de la même manière que les activités de base.

## Comptabilisation des produits

Nant de Drance SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

## Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

## Notes relatives aux comptes annuels

### 1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation, uniques et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

### 2. Autres produits d'exploitation

CHF	2024	2023
Produits de location	3 994 108	3 829 764
Autres produits d'exploitation	885 216	344 872
<b>Total</b>	<b>4 879 324</b>	<b>4 174 636</b>

### 3. Achat et transport d'énergie

CHF	2024	2023
Achat et transport d'énergie	1 586 388	1 445 435
Energie propres installations	1 297 165	3 776 954
Participation frais de gestion énergétique	947 496	928 000
Dédommagements Electricité d'Emosson SA	2 189 453	3 438 216
<b>Total</b>	<b>6 020 502</b>	<b>9 588 605</b>

### 4. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

CHF	2024	2023
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	70 877	37 766
Redevances hydrauliques	45 109	45 109
<b>Total</b>	<b>115 986</b>	<b>82 875</b>

L'impôt spécial est versé au Canton (60 %) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40 %) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximum de 110.- CHF/KW<sub>th</sub>.

## 5. Impôt sur le capital, impôt foncier et diverses taxes

CHF	2024	2023
Impôt sur le capital	2 580 000	2 515 000
Impôt foncier	2 640 000	2 632 491
Autres taxes	20 672	15 269
<b>Total</b>	<b>5 240 672</b>	<b>5 162 760</b>

## 6. Produits financiers

CHF	2024	2023
Produits d'intérêts	1 890 980	1 357 582
Gains de change	70 772	18 407
<b>Total</b>	<b>1 961 752</b>	<b>1 375 989</b>

## 7. Charges financières

CHF	2024	2023
Intérêts sur emprunts financiers	-	55 957
Intérêts sur emprunts obligataires	30 226 667	28 672 447
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts	-	18 123 303
Autres charges financières	946 141	539 223
Pertes de change	54 059	102 987
<b>Total</b>	<b>31 226 867</b>	<b>47 493 917</b>

## 8. Impôt sur le bénéfice

%	2024	2023
Taux d'impôt sur le bénéfice applicable sur la base du résultat avant impôt	16,84	16,86

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 8 866 000 qui repose sur l'application de la méthode du coût de revient majoré.

## 9. Créances résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances envers des tiers	37 489	71 610
Créances envers des actionnaires	-	3 519 636
<b>Total</b>	<b>37 489</b>	<b>3 591 246</b>

## 10. Actifs de régularisation à court terme

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Actifs de régularisation envers des tiers	2 036 331	95 500
Actifs de régularisation envers des actionnaires	629 700	10 633 352
<b>Total</b>	<b>2 666 031</b>	<b>10 728 852</b>

## 11. Actifs de régularisation à long terme

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Actifs de régularisation envers des tiers	522 888	627 000
<b>Total</b>	<b>522 888</b>	<b>627 000</b>

## 12. Immobilisations corporelles

### Exercice courant

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
<b>Valeur brute au 01.01.2024</b>	<b>2 181 166 796</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 182 390 271</b>
Investissements	1 028 348	3 592 119	4 620 467
Transfert	927 128	- 927 128	-
<b>Valeur brute au 31.12.2024</b>	<b>2 183 122 272</b>	<b>3 888 466</b>	<b>2 187 010 738</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2024</b>	<b>75 540 719</b>		<b>75 540 719</b>
Amortissements	39 307 569		39 307 569
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2024</b>	<b>114 848 288</b>		<b>114 848 288</b>
<b>Valeur nette au 01.01.2024</b>	<b>2 105 626 077</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 106 849 552</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2024</b>	<b>2 068 273 984</b>	<b>3 888 466</b>	<b>2 072 162 450</b>

## Exercice précédent

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
<b>Valeur brute au 01.01.2023</b>	<b>2 174 147 439</b>	<b>12 528</b>	<b>2 174 159 967</b>
Investissements *	2 564 085	1 210 947	3 775 032
Transfert	4 455 272	-	4 455 272
<b>Valeur brute au 31.12.2023</b>	<b>2 181 166 796</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 182 390 271</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2023</b>	<b>36 379 986</b>		<b>36 379 986</b>
Amortissements	39 160 733		39 160 733
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2023</b>	<b>75 540 719</b>		<b>75 540 719</b>
<b>Valeur nette au 01.01.2023</b>	<b>2 137 767 453</b>	<b>12 528</b>	<b>2 137 779 981</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2023</b>	<b>2 105 626 077</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 106 849 552</b>

\* La sortie de fonds liée aux investissements de l'exercice s'élève à CHF 1'340'781. Le différentiel de CHF 2'434'251 représente les prestations des groupes de travail liés au chantier de construction de Nant de Drance SA, déjà portés au bilan à fin 2022 sous la rubrique actifs de régularisation.

## 13. Immobilisations incorporelles

CHF	2024	2023
<b>Valeur brute au 1er janvier</b>	<b>11 177 950</b>	<b>11 177 950</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre</b>	<b>11 177 950</b>	<b>11 177 950</b>
<b>Fonds d'amortissement au 1er janvier</b>	<b>277 714</b>	<b>138 857</b>
Amortissements	138 856	138 857
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre</b>	<b>416 570</b>	<b>277 714</b>
<b>Valeur nette au 01.01</b>	<b>10 900 236</b>	<b>11 039 093</b>
<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>10 761 380</b>	<b>10 900 236</b>

Nant de Drance SA est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation de forces hydrauliques dont l'échéance est 2102. L'amortissement linéaire sur 80 ans a débuté lors de la mise en exploitation des installations, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## 14. Dettes résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Engagement envers des tiers	641 362	762 485
Engagement envers des actionnaires	-	1 905 543
Engagement envers des sociétés liées	-	148 550
<b>Total</b>	<b>641 362</b>	<b>2 816 578</b>

## 15. Passifs de régularisation

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Passifs de régularisation envers des tiers	34 963 680	30 145 121
Passifs de régularisation envers des actionnaires*	3 001 303	5 800
<b>Total</b>	<b>37 964 983</b>	<b>30 150 921</b>

\* Ce poste comprend l'ajustement des charges fixes de CHF 1'203'986.-. Il s'agit du montant net entre l'ajustement des charges fixes 2024 de CHF 11'525'638.- (à payer) et de l'ajustement 2023 des charges fixes de CHF 10'321'652 (à recevoir).

## 16. Provisions à court et long terme

### Exercice courant

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	3 132 154	3 132 154
Provisions à long terme au 1er janvier	11 662 000	11 662 000
<b>Provisions au 01.01.2024</b>	<b>14 794 154</b>	<b>14 794 154</b>
Utilisation	- 752 176	- 752 176
<b>Provisions au 31.12.2024</b>	<b>14 041 978</b>	<b>14 041 978</b>
Provisions à court terme au 31 décembre	2 931 978	2 931 978
Provisions à long terme au 31 décembre	11 110 000	11 110 000

La provision pour les mesures de compensation environnementale couvre les dépenses attendues à l'avenir conformément à la concession octroyée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ces dépenses attendues sont inscrites au bilan dans les immobilisations corporelles, sans incidence sur le résultat.

### Exercice précédent

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	1 807 257	1 807 257
Provisions à long terme au 1er janvier	13 159 500	13 159 500
<b>Provisions au 01.01.2023</b>	<b>14 966 757</b>	<b>14 966 757</b>
Utilisation	- 172 603	- 172 603
<b>Provisions au 31.12.2023</b>	<b>14 794 154</b>	<b>14 794 154</b>
Provisions à court terme au 31 décembre	3 132 154	3 132 154
Provisions à long terme au 31 décembre	11 662 000	11 662 000

## 17. Dettes financières à court et long terme

### Emprunts financiers

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts financiers envers des tiers*	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Ce poste comprend un crédit consorsial dont la limite de crédit peut s'élever à CHF 100'000'000.-. La limite de crédit n'a pas été utilisée en 2024 et 2023.

### Emprunts obligataires

CHF	Durée	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale 31.12.2024	Valeur nominale 31.12.2023
Emprunt obligataire à taux fixe	2014 - 2024	18.07.2024	1,750	-	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2018 - 2025	19.08.2025	1,550	180 000 000	180 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2016 - 2026	02.02.2026	2,000	240 000 000	240 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2027	25.06.2027	1,250	250 000 000	250 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2013 - 2028	15.02.2028	2,375	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2029	23.05.2029	0,875	230 000 000	230 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2023 - 2031	24.07.2031	2,350	200 000 000	200 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2024 - 2034	24.05.2034	2,000	165 000 000	-
<b>Total</b>				<b>1 565 000 000</b>	<b>1 700 000 000</b>

Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

Tous les emprunts obligataires au 31.12.2024 et 31.12.2023 sont émis en CHF.

### Échéances des emprunts

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Échéance < 1 an	180 000 000	300 000 000
Échéance < 1-5 ans >	1 020 000 000	970 000 000
Échéance > 5 ans	365 000 000	430 000 000
<b>Total</b>	<b>1 565 000 000</b>	<b>1 700 000 000</b>

## 18. Capital-actions

CHF	Parts en %	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00	15.00
FMV SA, Sion	10.00	10.00
<b>Total</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Le capital-actions se compose de 3 500 actions nominatives entièrement libérées de CHF 100 000.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

## 19. Réserve légale issue du capital

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Réserve légale issue du capital	167 790 119	167 790 119

La réserve légale issue du capital constitue une réserve non distribuable. Cette réserve a été reconnue par l'Administration fédérale des contributions à hauteur de CHF 167 790 118.60.

## Informations complémentaires

### Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées.

CHF	2024	2023
Contributions en couverture des charges	97 524 362	119 257 652
Autres produits d'exploitation	1 066 641	236 878
<b>Produits d'exploitation des parties liées</b>	<b>98 591 003</b>	<b>119 494 530</b>
En % du total des produits d'exploitation	96%	97%
Achat et transport d'énergie	- 5 970 921	- 9 482 344
Matériel et prestations	- 4 695 686	- 5 910 675
Autres charges d'exploitation	- 138 103	- 136 159
<b>Charges d'exploitation des parties liées</b>	<b>- 10 804 710</b>	<b>- 15 529 178</b>
En % du total des charges d'exploitation (hors amortissements)	47%	59%
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	- 433 075	- 138 950
En % des investissements de l'exercice	- 1%	10%

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées présentées dans le compte de résultat proviennent essentiellement des actionnaires et d'Electricité d'Emosson SA (société contrôlée, de manière directe et indirecte, par le groupe Alpiq).

Les transactions avec Electricité d'Emosson SA représentent une part de la rubrique achat et transport d'énergie pour 36.7 % (2023 : 36.2 %).

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendant). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

### Organe de révision

CHF	2024	2023
Prestations en matière de révision	41 475	51 450
<b>Total</b>	<b>41 475</b>	<b>51 450</b>

### Emploi à plein temps

Nant de Drance SA n'emploie pas de collaborateurs. Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

## Engagements conditionnels

### Taxe de pompage

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Taxe de pompage-turbinage 2022	947 868	947 868
Taxe de pompage-turbinage 2023	1 832 926	1 832 926
Taxe de pompage-turbinage 2024	2 044 192	-
<b>Total</b>	<b>4 824 986</b>	<b>2 780 794</b>

La loi valaisanne sur les forces hydrauliques (LcFH) prévoit à son article 68 une taxe de pompage uniquement pour les installations de pompage turbinage. Nant de Drance SA a déposé une demande en constatations auprès du DETEC sur la validité de cet article en regard du droit fédéral. Nant de Drance SA conteste cette taxe et, par conséquent, aucune charge au titre de cette taxe n'a été inscrite dans le compte de résultat des exercices 2024 et précédents.

Dans le courant du mois de février 2024, Nant de Drance SA a reçu les avis de taxation des communes concédantes relatifs à la taxe de pompage-turbinage pour l'année 2022. Une procédure de recours ordinaire a été engagée contre cette taxation, dont le montant s'élève à CHF 947 868. Les montants réclamés par les communes concédantes ont été payés et seront remboursés si la réclamation du 18 mars 2024 est admise.

En appliquant les mêmes bases de calcul, l'engagement conditionnel 2022-2024 lié à la taxe de pompage-turbinage au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 4 824 986.

### Impôt sur le capital et le bénéfice

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Impôts sur le capital et le bénéfice 2022	1 030 000	-
Impôts sur le capital et le bénéfice 2023	1 048 000	-
Impôts sur le capital et le bénéfice 2024	824 000	-
<b>Total</b>	<b>2 902 000</b>	<b>-</b>

Le 5 juillet 2024, le Service cantonal des contributions du Valais a émis l'avis de taxation ordinaire pour l'exercice 2022. La base d'imposition retenue diffère de celle déclarée dans la déclaration fiscale 2022. En conséquence, Nant de Drance SA a déposé en date du 30 juillet 2024 une réclamation contre cet avis de taxation.

Dans l'attente de l'issue de cette réclamation et en appliquant les mêmes bases de calcul que le dernier avis de taxation reçu, il existe un engagement conditionnel de CHF 2 902 000 au 31 décembre 2024. Cet engagement conditionnel n'existait pas au 31 décembre 2023 car l'avis de taxation 2022 n'était pas encore émis.

Hormis ces éléments, il n'existe aucun autre engagement conditionnel à la date du bilan.

## Événements postérieurs à la date du bilan

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2024, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 25 avril 2025, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

## Proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter le résultat sur l'exercice suivant.

CHF	Proposition du CA portant sur l'exercice 2024	Décision de l'AG portant sur l'exercice précédent
Report de l'exercice précédent	- 13 697 774	- 23 544 774
Résultat de l'exercice	8 866 000	9 847 000
<b>Solde disponible au 31 décembre</b>	<b>- 4 831 774</b>	<b>- 13 697 774</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>- 4 831 774</b>	<b>- 13 697 774</b>

# Rapport de l'organe de révision



## Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Nant de Drance SA, Finhaut

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Nant de Drance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Probst'.

Alexandre Probst  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Barbay'.

Frédéric Barbay  
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 avril 2025

# Impressum

**Editeur :**

Nant de Drance SA  
Avenue de France 10  
CH-1950 Sion  
T: 41 58 833 83 33  
[media@nant-de-drance.ch](mailto:media@nant-de-drance.ch)

Photo de couverture : Sébastien Moret

Le rapport annuel 2024 est publié en français.